

Commune de BURGILLE

BURGILLE - CHAZOY - CORDIRON

Procès verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2016

Présents: M. Rémi BOUDAUX, M. Jérôme CAMUS, M. Alain CHARLES, M. Michel CUSSEY, M. Thierry DECOSTERD, M. Christian MARIA, Mme Stéphanie EUSTACHE, M. Guillaume GRUET, M. Michel GRUET, M. Sylvain GUYON, M. Hervé PETIT

Absente Excusée: Mme Jeanne BEAZCUA.

Absents: Mme Evelyne DUCROCQ, M. Franck GUGLIELMETTI

Secrétaire de séance: Mme Stéphanie EUSTACHE.

Ouverture de la séance à 20h 30.

Relevé de décisions

Approbation du compte-rendu du 22 mars 2016 approuvé à l'unanimité

1. Vote des budgets primitifs 2016 : commune et assainissement

Commune

Section de fonctionnement

Dépenses

Total : 602 180,13 €

Recettes

Total : 602 180,13 €

Section d'investissement

Dépenses

Total : 708 070,53 €

Recettes

Total : 708 070,53 €

Assainissement

Section d'exploitation

Dépenses

Total : 78 258,74 €

Recettes

Total : 78 258,74 €

Section d'investissement

Dépenses

Total : 61 747,14 €

Recettes

Total : 61 747,14 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2016 commune et assainissement tels que présentés ci-dessus.

2. Avenant n°1 au marché

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

3. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles L. 2224-1 à L. 2224-5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année.

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel d'alimentation en eau potable pour l'année 2015. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir entendu le rapport, à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de la commune de BURGILLE pour l'année 2015. (Rapport disponible en mairie)

4. Augmentation des charges du logement de Burgille

La locataire du logement de Burgille a sollicité Monsieur le Maire pour que le montant des charges actuel soit réévalué afin d'avoir un rappel pour régularisation de charge moins conséquent. Pour ce faire, il convient d'augmenter les charges de 10 €/mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'augmenter les charges de 10 €/mois pour le logement de Burgille, à compter du 1^{er} mai 2016.

5. Caution relative au logement de Cordiron

Monsieur le maire explique que la caution concernant le logement de Cordiron n'a pas été remboursée au dernier locataire. En raison du non-paiement de plusieurs loyers et du non-approvisionnement de la cuve à fuel, le Conseil Municipal souhaite conserver la caution de 402,76 €. Il convient donc d'établir une délibération afin que la caution soit conservée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la caution est définitivement acquise à la commune.

6. Remboursement frais site internet

Monsieur Jérôme CAMUS ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser à Monsieur Jérôme CAMUS, la somme de 51,44 € pour le renouvellement de l'hébergement du site internet de la commune.

7. Questions et infos diverses

Monsieur Christian MARIA, conseiller municipal, donne lecture d'un article de presse relatif à l'équipement de défibrillateurs au sein d'une commune. Il s'agit grâce à l'installation d'un tel outil sur le territoire de la commune de permettre une intervention rapide et efficace avant l'arrivée des pompiers en cas d'arrêt cardiaque.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Val Marnaysien va lancer une consultation.

Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'Insee réalise, entre le 2 mai et le 25 juin 2016, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance de bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà ce dispositif.

Le Maire,
Thierry DECOSTERD

